

92GS/Fin-05/Fr  
Original : Anglais  
Mars 2025

**Programme de travail prévu au Budget,  
Prévisions de recettes et  
Barème des contributions correspondant pour 2026**

*[Document de travail financier]*



## Table des matières

<b>I. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Hypothèses budgétaires</b>	<b>3</b>
<b>2. Programme de travail prévu au Budget de 2026</b>	<b>4</b>
2.1. <i>Gestion de l'information</i>	5
2.2. <i>Élaboration et application des normes</i>	5
2.3. <i>Renforcement des capacités</i>	6
2.4. <i>Initiatives globales</i>	7
2.5. <i>Collaboration internationale</i>	7
2.6. <i>Gouvernance institutionnelle</i>	7
2.7. <i>Administration générale</i>	8
2.8. <i>Représentations régionales et sous-régionales (RR et RSR)</i>	8
<b>3. Prévisions de recettes 2026</b>	<b>8</b>
3.1. <i>Budget général – Prévisions de recettes et Barème des contributions</i>	8
3.1.1. <i>Section 1 : Contributions des Membres</i>	9
3.1.2. <i>Section 2 : Produits opérationnels</i>	10
3.1.3. <i>Section 3 : Produits financiers et produits exceptionnels</i>	10
3.2. <i>Prévisions de recettes du Fonds mondial</i>	10
<b>Annexe 1 : Programme de travail prévu au Budget 2026 par chapitre budgétaire</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 2 : Indicateurs de suivi du programme de travail prévu au Budget pour 2026 par chapitre budgétaire</b>	<b>13</b>

## I. Introduction

1. En 2026, l'OMSA continuera de servir ses Membres en mettant en œuvre son mandat et en finalisant la mise en œuvre de son 7<sup>e</sup> Plan Stratégique. Ce cadre stratégique se focalise sur les cinq objectifs stratégiques suivants :
  - S'appuyer sur l'expertise scientifique pour aborder les problèmes multisectoriels liés à la santé et au bien-être des animaux.
  - Renforcer les systèmes d'information de l'OMSA pour optimiser la gestion des données et améliorer l'accessibilité, la visibilité et l'utilisation des données par les parties prenantes.
  - Répondre aux besoins des Membres grâce à une offre de services complète, visant à constituer une main-d'œuvre qualifiée en santé animale, en adoptant une approche globale et conforme aux normes internationales.
  - Collaborer avec les partenaires et porter la voix et la présence de l'OMSA dans le dialogue politique mondial, en démontrant la valeur ajoutée de l'Organisation.
  - Promouvoir l'efficacité et l'agilité organisationnelles grâce à des procédures et outils robustes garantissant la mise en œuvre pérenne de son mandat.
2. Le dialogue budgétaire 2025-2026 a permis d'établir des priorités qui ont conduit au rapport du Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2026, lequel prend en compte le travail accompli et les réalisations décrites dans le Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'OMSA en 2024 (92GS/Adm-05) et les ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2026 (voir 92GS/Fin-04). Le rapport examine également les principaux domaines d'intérêt ou les nouveaux axes de travail issus de la Session générale précédente. Cela illustre l'engagement de l'OMSA, en tant qu'organisation leader en santé animale, à mettre en avant les problématiques de la santé animale mondiale, à soutenir ses Membres et à moderniser ses opérations pour obtenir des résultats concrets et significatifs en 2026.

### 1. Hypothèses budgétaires

3. Sur cette base, le document « Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2026 » a été élaboré autour des principes et hypothèses suivants :
  - La gestion financière du Budget général est fondée sur les principes d'un budget équilibré. Par conséquent, l'exécution correcte des activités mandatées de l'Organisation dans le programme de travail 2026 dépend entièrement du total des recettes reçues via les contributions statutaires.
  - L'OMSA demandera uniquement une augmentation des contributions statutaires conformément à la Résolution n° 15/2018. Pour 2026, la prévision de hausse des recettes du Budget général s'élève à 5,3 %.
  - Le Programme de travail prévu au Budget pour 2026 repose sur l'optimisation des coûts, tout en conservant et en renforçant les capacités techniques et le rendement de l'Organisation. Ainsi, l'OMSA maintiendra ses effectifs actuellement en place pour continuer à accélérer l'obtention de résultats effectifs et probants contribuant au mandat et au Plan stratégique.
  - Seuls les contrats de subventions signés au 31 décembre 2024 au travers du Fonds mondial ont été pris en compte dans le présent document. Les contrats en cours de négociation, les opportunités reposant sur des propositions de projets et les échanges positifs avec des partenaires financiers potentiels ne sont pas pris en compte dans ce programme de travail ou cette estimation budgétaire. Il convient de noter également que les comptes du Fonds mondial sont tenus conformément au principe d'équilibre (selon lequel son résultat doit être égal à zéro [ni excédent ni déficit]).

- La mise en place des subventions signées par le biais du Fonds mondial a un impact financier limité sur le Budget général, sachant que tous les Membres bénéficient du renforcement des capacités, de l'assistance technique et du réseautage grâce aux contributions volontaires.
  - L'Organisation fait usage de tous les outils disponibles pour mettre en œuvre une gestion financière et opérationnelle conforme aux principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité.
4. À titre de rappel, l'Assemblée vote pour approuver le programme de travail 2026, le Budget général, les Prévisions de recettes et les Barème des contributions.
5. Tous les montants de ce document sont en €.

## 2. Programme de travail prévu au Budget de 2026

6. Le Programme de travail prévu au Budget pour 2026 est un programme de travail annuel financé par des contributions statutaires, une estimation des contributions volontaires fournies par l'intermédiaire du Fonds mondial ou par des pays accueillant une Représentation régionale ou sous-régionale de l'OMSA. Il est structuré en neuf chapitres budgétaires. Le tableau 1 présente un résumé du besoin global en ressources pour 2026 par chapitre budgétaire et source de financement. Une présentation plus détaillée est fournie dans l'Annexe 1.

Chapitres budgétaires - 2026		Budget Général	Fonds mondial	RR et RSR	Total
1.	Gestion de l'information	2 882 170	583 200	50 000	3 515 370
2.	Elaboration et application de normes	2 907 310	1 824 700	2 000	4 734 010
3.	Renforcement des capacités	195 750	1 602 300	624 500	2 422 550
4.	Initiatives globales	1 092 500	7 349 600	6 380 500	14 822 600
5.	Collaboration internationale	700	416 300	211 000	628 000
6.	Gouvernance institutionnelle	4 396 020	1 085 400	120 500	5 601 920
7.	Administration générale	6 815 150	583 300	841 000	8 239 450
8.	Représentations régionales et sous-régionales	2 080 500	-	2 077 000	4 157 500
9.	Dotations aux amortissements et provisions	1 500 000	-	35 000	1 535 000
<b>TOTAL</b>		<b>21 870 100</b>	<b>13 444 800</b>	<b>10 341 500</b>	<b>45 656 400</b>

*Tableau 1. Budget consolidé 2026*

7. Plus spécifiquement, le budget des RR/RSR comprend les sources de revenus suivantes :
- 13 % provenant des contributions du Budget général (y compris les contributions statutaires) ;
  - 74 % provenant des contributions volontaires perçues par le Fonds mondial ; et
  - 13 % attribués aux contributions volontaires du pays hôte.
8. Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée est essentielle pour que l'OMSA puisse mener à bien son Programme de travail. Les ressources humaines représentent une part importante du budget, avec 48 % des dépenses totales, un pourcentage en augmentation par rapport au budget 2025 qui s'élevait à 36 %. À l'instar des années précédentes, la majeure partie du budget du personnel (52 % en 2026 comme en 2025) est financée par le Budget général, tandis que la part restante (40 %) est couverte par le Fonds mondial. Pour mieux comprendre les sources de financement des RR/RSR de l'OMSA, les Membres peuvent consulter le rapport sur la gestion, les activités et le travail administratif de l'OMSA en 2024 (92GS/Adm-06 – Annexe 2). À l'instar des années précédentes, une modeste provision a été faite pour la formation du personnel (150 000 € disponibles).

9. Les sections ci-dessous fournissent aux Membres les principaux postes de dépenses et objectifs pour 2026 par chapitre budgétaire. Les Membres sont invités à examiner ces descriptifs en tenant compte des indicateurs budgétaires associés au programme de travail prévu pour 2026, présentés par chapitre budgétaire dans [l'annexe 2](#), laquelle fournit une présentation quantitative et qualitative du travail et des livrables de l'Organisation. Cette liste standardisée d'indicateurs de résultats servira de base pour alimenter le rapport du Directeur Général sur les activités de l'OMSA en 2026, facilitant ainsi une communication efficace sur les progrès de l'Organisation et l'utilisation des financements alloués.

### 2.1. *Gestion de l'information*

10. En 2026, l'OMSA continuera à prioriser les investissements dans le système WAHIS pour garantir son fonctionnement et les améliorations en cours, bénéficiant directement aux Membres dans leur compréhension de la situation sanitaire mondiale. Des financements dédiés soutiendront les infrastructures critiques, les améliorations de l'architecture des données et les contrats de maintenance essentiels, garantissant ainsi un système fiable et efficace. Il est important de noter que la maintenance de WAHIS sera entièrement financée par le Budget général, tandis que les contributions volontaires serviront de ressources supplémentaires pour les investissements. Pour 2026, les coûts de maintenance de WAHIS sont estimés à 633 K€.
11. Au-delà des améliorations du système, l'OMSA poursuivra les efforts de renforcement des capacités pour améliorer les compétences des Points Focaux Nationaux pour la notification des maladies animales. Des formations ciblées pour les Points Focaux Nationaux garantiront que les Membres puissent exploiter pleinement WAHIS pour une notification précise et en temps voulu.
12. De plus, les Membres continueront de bénéficier de l'accès à des connaissances scientifiques de haute qualité grâce au développement et à la promotion des publications de l'OMSA, y compris la Revue Scientifique et Technique, des documents ciblés, et le magazine numérique récemment lancé, *Animal Echo*. Ces ressources renforceront l'expertise des Membres sur les questions de santé et de bien-être animal, ainsi que sur des sujets plus larges impactant le secteur et la prise de décision.
13. Des investissements supplémentaires se concentreront sur la gestion documentaire et des archives, garantissant la préservation et l'accessibilité des informations critiques, y compris via l'externalisation de l'administration technique du portail documentaire de l'OMSA. Les abonnements institutionnels et multi-utilisateurs à des revues scientifiques et des bases de données assureront un accès continu à des recherches de haute qualité pour soutenir la fonction de secrétariat de l'OMSA dans le développement de normes internationales, de lignes directrices et de recommandations.

### 2.2. *Élaboration et application des normes*

14. En 2026, l'OMSA continuera à développer des normes, des lignes directrices et des recommandations internationales pour soutenir les Membres dans le renforcement de la santé animale, du commerce et de la prévention des maladies. Des commissions spécialisées, des groupes de travail et des réunions de groupes *ad hoc* seront convoqués pour fournir des orientations d'experts, garantissant que les normes demeurent scientifiquement robustes et pertinentes au niveau mondial. Une part importante du Budget général sera allouée aux consultations d'experts, aux réunions des groupes de travail et aux traductions, afin de permettre aux Membres d'accéder facilement à ces normes et de les mettre en œuvre. De plus, les efforts de coordination transrégionale aideront les Membres à aligner leurs politiques nationales sur les meilleures pratiques internationales, tandis que l'engagement avec des organismes internationaux clés, tels que l'Organisation mondiale du commerce, le Codex

Alimentarius et d'autres partenaires techniques, garantira que les intérêts des Membres soient bien représentés dans les discussions mondiales.

15. L'Observatoire de l'OMSA continuera de fournir aux Membres et partenaires des informations essentielles basées sur des données concernant la mise en œuvre et l'impact des normes internationales de l'OMSA. En 2026, les investissements se concentreront sur l'expansion des activités de sensibilisation et l'amélioration de la plateforme numérique de l'Observatoire pour faciliter l'accès aux rapports et aux analyses. Ces efforts aideront les Membres à mieux comprendre les tendances mondiales, à identifier les défis de mise en œuvre et à renforcer la conformité aux normes de l'OMSA, améliorant ainsi les systèmes de santé animale dans le monde entier.
16. La reconnaissance du statut officiel des maladies reste un service clé pour les Membres, fournissant une crédibilité dans le commerce international et soutenant les efforts de contrôle des maladies. En 2026, l'OMSA continuera d'investir dans l'évaluation du statut sanitaire pour six maladies animales prioritaires, garantissant un processus rigoureux et transparent. Les financements soutiendront des évaluations approfondies, des missions sur le terrain et des améliorations de la plateforme de gestion du statut sanitaire, rendant ainsi le processus de demande et de suivi plus efficace pour les Membres. De plus, des sessions de formation, y compris des webinaires et des sessions d'information régionales, aideront les Membres à naviguer dans le processus de reconnaissance du statut, garantissant qu'ils puissent pleinement bénéficier de ce service.
17. Pour améliorer encore l'accessibilité et la bonne utilisation des normes internationales de l'OMSA, les Membres recevront une formation dédiée sur le nouvel outil de navigation en ligne. Cette formation sera complétée par la production de matériaux de diffusion multimédia, facilitant l'application des normes de l'OMSA dans la pratique. Ces investissements garantiront que les Membres disposent des outils et des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les normes internationales, renforçant ainsi leurs systèmes de santé animale et leurs capacités commerciales.

### 2.3. *Renforcement des capacités*

18. L'OMSA reste engagée à renforcer les Services Vétérinaires par le biais du Processus PVS, garantissant que les Membres disposent de la gouvernance, des capacités et de la main-d'œuvre nécessaires pour respecter les normes internationales de l'OMSA. En 2026, l'OMSA continuera de soutenir les Membres en menant des missions PVS (c'est-à-dire les missions d'évaluation, d'analyse des écarts PVS et les missions de suivis), aidant les Membres à identifier leurs forces, combler les lacunes et améliorer la gouvernance vétérinaire nationale. Des investissements soutiendront également le développement du Système d'Information PVS (PVS IS), rendant la collecte de données, l'analyse et l'accessibilité plus efficaces pour les Membres. De plus, les capacités des laboratoires seront renforcées grâce à l'Initiative pour des laboratoires durables et des programmes de jumelage de laboratoires, favorisant la collaboration avec les Centres de Référence de l'OMSA pour améliorer les capacités de diagnostic et la surveillance des maladies au niveau national.
19. Afin de renforcer le développement des réseaux de personnels vétérinaires, l'OMSA offrira aux Membres des opportunités de formation élargies via sa Plateforme de Formation en Ligne, couvrant des sujets clés tels que la gestion de la santé animale, la gestion des risques en situation d'urgence, la résistance aux antimicrobiens (RAM) et la sécurité alimentaire. Des outils de planification de la main-d'œuvre, des jeux sérieux et des modules d'apprentissage en ligne sur mesure assureront le développement professionnel continu des Services Vétérinaires, des Paramédicaux Vétérinaires et des Travailleurs Communautaires en Santé Animale. Ces initiatives aideront les Membres à constituer une main-d'œuvre qualifiée capable de relever les défis actuels et futurs de la santé animale.
20. Des efforts dédiés se concentreront sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion sociale, garantissant que les Services Vétérinaires soient inclusifs et représentatifs des communautés qu'ils assistent. En investissant dans ces initiatives, l'OMSA fournit aux Membres les outils et

l'expertise nécessaires pour bâtir des systèmes vétérinaires résilients, améliorer la préparation aux maladies et renforcer la santé et le bien-être des animaux à l'échelle mondiale.

#### **2.4. Initiatives globales**

21. En 2026, l'OMSA continuera de soutenir ses Membres en facilitant les mécanismes de coordination, en fournissant une assistance technique, en favorisant la mise en réseau et en renforçant le développement des capacités pour traiter les maladies et enjeux prioritaires. Cela inclut notamment la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » ainsi que les efforts continus sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), la rage, la grippe zoonotique et la santé de la faune sauvage.
22. Les initiatives globales englobent également des initiatives visant à prévenir et contrôler les maladies animales transfrontalières telles que la peste porcine africaine, la peste des petits ruminants, la fièvre aphteuse et la peste bovine.
23. Par ailleurs, l'OMSA fera avancer des initiatives clés telles que la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques, la Stratégie pour le bien-être animal, ainsi que la préparation aux urgences et la réduction des menaces biologiques, en dotant les Membres des outils et des ressources nécessaires pour atténuer les risques et protéger la santé animale. Ces initiatives seront soutenues par des activités tant au niveau mondial que régional, garantissant aux Membres une assistance ciblée en fonction de leurs besoins spécifiques.

#### **2.5. Collaboration internationale**

24. L'Organisation maintiendra son réseau de Centres de référence dans le but de développer l'expertise scientifique, le renforcement des capacités et la collaboration en matière de santé et de bien-être animal. Par ailleurs, l'OMSA continuera d'héberger le Secrétariat du Consortium international de recherche STAR-IDAZ pour favoriser la coordination de la recherche et améliorer les stratégies de santé animale. Un partenariat public-privé avec la Confédération internationale des sports équestres (IHSC) assurera la sécurité des transports internationaux des chevaux de compétition, tandis que l'engagement avec la Communauté du Pacifique et le REMESA renforcera la coopération régionale et les projets techniques. Le dialogue sera encouragé grâce à la participation à des réseaux (CAMENET, AQMENET, SEACFMD...) ; les réunions du Comité SPS de l'OMC garantiront l'élaboration de normes intégrées et la collaboration transfrontalière.

#### **2.6. Gouvernance institutionnelle**

25. L'OMSA reste attachée à une gouvernance inclusive et transparente, garantissant que les Membres participent activement à l'orientation de l'Organisation. En 2026, ce chapitre comprend un financement pour soutenir la 92e Session générale de l'Assemblée mondiale, trois réunions du Conseil et deux Conférences des Commissions régionales (Amériques, Europe), offrant aux Membres des plateformes essentielles pour participer à la prise de décision, échanger des bonnes pratiques et orienter les priorités stratégiques de l'OMSA. Par ailleurs, des ressources couvriront les coûts opérationnels de la Direction générale, assurant une orientation stratégique et une coordination efficace des initiatives mondiales de l'OMSA.
26. À la suite de l'adoption de la Résolution n° 12/2024 « Révision des Textes fondamentaux de l'OMSA », l'OMSA allouera des fonds pour soutenir le Comité de révision de la gouvernance. Ce travail ambitieux et essentiel permettra d'affiner les structures de gouvernance, d'améliorer la transparence et de renforcer la capacité de l'OMSA à répondre aux besoins évolutifs de ses Membres.
27. L'élaboration du 8e Plan stratégique (2026-2030) constituera une priorité majeure en 2026, afin de garantir que l'OMSA reste en phase avec les défis mondiaux et les attentes de ses Membres. Des ressources seront allouées pour faciliter les consultations avec les Membres et les parties



prenantes, favorisant une approche collaborative dans la définition des priorités futures de l'Organisation. Ce processus de planification stratégique visera à renforcer le rôle de leader de l'OMSA en matière de santé animale, à améliorer les structures de gouvernance et à renforcer l'engagement avec les Membres et les partenaires pour relever efficacement les risques et opportunités émergents.

## **2.7. Administration générale**

28. Le chapitre Administration générale souligne l'engagement permanent de l'OMSA pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité au cours de la dernière année de mise en œuvre du 7<sup>e</sup> Plan stratégique. Les investissements alloués sont orientés stratégiquement pour améliorer continuellement la supervision financière. Ceci inclut le renforcement du suivi budgétaire et contribue à développer les discussions sur la gestion et la performance au sein de l'OMSA.
29. L'OMSA signale que ce chapitre englobe les coûts relatifs au budget opérationnel et aux ressources humaines de plusieurs équipes support essentielles au fonctionnement de l'OMSA, notamment les unités Comptabilité, Budget, Coordination des événements, Ressources humaines, Services généraux, Affaires juridiques, Gestion de la performance et contrôle interne, Achats et Informatique (Transformation numérique et Technologies de l'information). En investissant dans ces domaines essentiels, l'OMSA garantit à ses Membres des services efficaces, bien coordonnés et de haute qualité dans tous ses domaines d'intervention.

## **2.8. Représentations régionales et sous-régionales (RR et RSR)**

30. Les Représentations régionales et sous-régionales assurent le lien principal entre l'OMSA et les Membres, offrant un soutien technique et organisant des activités adaptées aux besoins de chaque région. Avec 13 représentations existantes, notre engagement en faveur de l'inclusivité et de la transparence reste une constante. Ces bureaux assurent la promotion des valeurs et du mandat de l'OMSA, en impliquant les Membres dans des commissions régionales, des groupes de référence et des partenariats avec les parties prenantes régionales. Ils jouent un rôle clé dans l'identification des priorités régionales, l'organisation d'événements de renforcement des capacités et le soutien à la mise en œuvre nationale et régionale des stratégies mondiales.
31. Le mécanisme de financement des Représentations régionales est basé sur une partie des contributions statutaires des Membres, avec 1 393 310 € prévus au Budget pour 2026 sur la base des Prévisions de recettes du Budget général. Ces contributions garantissent la pérennité des opérations régionales, permettant à l'OMSA de fournir un soutien ciblé à ses Membres.
32. L'OMSA exprime sa gratitude envers ses pays hôtes, qui apportent de précieuses contributions volontaires, tant financières que non financières, y compris la mise à disposition de locaux. Ces contributions sont essentielles au maintien des bureaux régionaux en tant que pôles stratégiques d'engagement et de coopération technique, garantissant que les Membres continuent de bénéficier d'un soutien et d'une expertise de haute qualité, adaptés à leurs défis et opportunités spécifiques.

# **3. Prévisions de recettes 2026**

## **3.1. Budget général – Prévisions de recettes et Barème des contributions**

33. La principale source durable de ressources financières de l'Organisation sont les contributions statutaires annuelles versées par ses Membres, comme détaillé dans la section 1 du tableau 2 ci-dessous. Les autres sources de revenus comprennent principalement les paiements pour l'évaluation des dossiers de reconnaissance officielle du statut de maladie, ainsi que les frais généraux du Fonds mondial.



Chapitres	Libellés	Montant
Chapitre 1	Contributions des Membres (Article 11 - Statuts organiques et 14 Règlement organique)	16 705 000
	Contributions extraordinaires	535 800
	<b>Sous-total Chapitre 1</b>	<b>17 240 800</b>
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	20 000
	Ventes de publications	-
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	100 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	1 800 000
	Contributions internes	990 800
	Autres produits opérationnels	816 000
	<b>Sous-total Chapitre 2</b>	<b>3 726 800</b>
Chapitre 3	Produits financiers	170 000
	Produits exceptionnels	-
	Reprises sur subventions d'investissement	32 500
	Reprises sur provisions	700 000
	<b>Sous-total Chapitre 3</b>	<b>902 500</b>
<b>Total</b>		<b>21 870 100</b>

**Tableau 2. Prévisions de recettes 2026 - Budget général**

### 3.1.1. Section 1 : Contributions des Membres

34. Le tableau 3 présente les contributions statutaires pour 2026. En 2026, l'OMSA appliquera l'IPC « OCDE-Total » (5,3 %).

Catégorie	2025 €	2026 €
1	315 375	332 100
2	252 300	265 680
3	189 225	199 260
4	126 150	132 840
5	63 075	66 420
6	37 845	39 852

**Tableau 3. Barème des contributions statutaires de 2026**

35. Ce barème de contributions 2026 s'appliquera aux 183 Membres et représentera un total de 1 257,50 unités contributives. Le tableau ci-dessous indique le total estimé des unités contributives dues pour 2026, compte tenu de la mesure spécifique mise en place pour les PMA. Chaque unité contributive est fixée à 13 284 €.

Catégorie	# Membres	# d'unités contributives par Membre	Total # d'unités contributives par catégorie	Total # d'unités contributives appelées
Catégorie 1	16	25	400	400
Catégorie 2	7	20	140	140
Catégorie 3	12	15	180	180
Catégorie 4	15	10	150	150
Catégorie 5	28	5	140	132,5
Catégorie 6	105	3	315	255
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>-</b>	<b>1 325</b>	<b>1 257,5</b>

**Tableau 4. Unités de contributions statutaires de 2026**

36. Faisant suite à l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Résolution n°6 du 26 mai 2006, les contributions statutaires de chaque Membre sont affectées pour une quote-part aux Représentations régionales, correspondant à la Commission régionale dont le pays est membre (si un pays est membre de plusieurs Commissions, la part contributive est affectée à la Représentation régionale liée à la Commission régionale dont le pays relève à titre principal). Cependant, 100 % des contributions statutaires (part allouée au Budget général et part allouée aux Représentations) sont comptabilisées dans le Budget général.
37. Pour 2026, le montant théorique des contributions est de 16 704 630 €, arrondi à 16 705 000 € (1 257,50 unités contributives multipliées par 13 284 €). Ce chiffre constitue la base du Budget général.
38. Outre les contributions statutaires, le Budget général est complété par des contributions extraordinaires. En 2026, seuls deux Membres (France et Italie) devraient apporter une contribution extraordinaire estimée à 535 800 €. Ce précieux revenu complémentaire pour le Budget général correspond à la différence entre le montant qui sera payé et le montant dû selon la catégorie de contribution statutaire du Membre.

### *3.1.2. Section 2 : Produits opérationnels*

39. Le total des produits opérationnels est estimé à 3 726 800 € pour 2026. Il comprend principalement les revenus liés à l'évaluation des dossiers de demande de reconnaissance du statut officiel de maladie (100 000 €), des frais généraux résultant de subventions signées par le Fonds mondial (1 800 000 €), la contribution interne (990 800 €) ainsi que la reprise des subventions d'investissement pour WAHIS (624 000 €).

### *3.1.3. Section 3 : Produits financiers et produits exceptionnels*

40. La Section 3 comprend une estimation des recettes financières provenant des intérêts courus sur les comptes bancaires et les placements à court terme. L'approche suivie par l'OMSA est prudente, car la situation de trésorerie de l'Organisation change constamment et dépend des fluctuations des marchés financiers. Un montant de 170 000 € est proposé pour 2026.
41. Les contributions financières des Membres pour l'achat du bâtiment situé au 14 rue de Prony sont comptabilisées dans un compte de subventions d'investissement. Elles font l'objet d'une reprise annuelle sur la période de dépréciation du bâtiment, pour un montant de 32 500 € pour 2026.
42. La reprise de provisions est estimée à 700 000 € en 2026. Elle tient compte du paiement des contributions statutaires précédemment couvertes par une provision, des contributions faisant l'objet de l'annulation décennale en application de la règle de prescription de 10 ans et de la provision pour charges passée en 2024 pour soutenir les travaux du Comité de révision de la gouvernance (250 K€).

## *3.2. Prévisions de recettes du Fonds mondial*

43. Le Fonds mondial est un compte spécial pluriannuel qui reçoit les contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires financiers. Ces contributions sont des subventions spécifiques à durée déterminée qui financent directement les initiatives de l'Organisation. L'OMSA s'engage activement dans la mobilisation de ressources dans le but d'obtenir davantage de contributions volontaires par l'intermédiaire du Fonds mondial et ainsi assurer sa capacité opérationnelle et mettre en œuvre son programme de travail. Les contributions sont acceptées lorsqu'elles sont conformes aux priorités stratégiques de l'Organisation, avec des initiatives en cours pour encourager les partenaires financiers à augmenter leurs contributions non fléchées ou peu fléchées. Le but de cette stratégie est d'optimiser l'impact des fonds tout en conservant une flexibilité financière.

44. Conformément à la comptabilité d'engagement, les sommes dues au Fonds mondial pour les subventions pluriannuelles signées et actives au 31 décembre 2024 s'élèvent à 55,97 M. Les contrats de subventions en cours de signature et ceux en cours de négociation, ainsi que les contacts prometteurs établis avec des partenaires financiers, ne sont pas inclus dans cette estimation.
45. Les projections de financement prévues pour les nouvelles subventions renvoient à celles de 2024 et 2025, reflétant les investissements soutenus des partenaires financiers dans le cycle actuel du Plan stratégique. L'OMSA remercie ses partenaires financiers pour leur soutien financier continu et reste convaincue que les investissements réels pour le Fonds mondial en 2026 continueront d'évoluer à la hausse tout au long de l'année. En mars 2025, les partenaires institutionnels suivants soutiendront l'OMSA en 2026 (par ordre alphabétique, en commençant par les Membres) : Australie, Canada, République populaire de Chine, République de Corée, Espagne, États-Unis, France, Allemagne, Irlande, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suisse, Banque mondiale, Confédération internationale des sports équestres (IHSC), Fonds d'affectation spéciale multi-partenaire sur la RAM, Fondation Bill Gates, Open Philanthropy, et Union européenne.

## Annexe 1 : Programme de travail prévu au Budget 2026 par chapitre budgétaire

Chapitres budgétaires - 2026	Budget Général	Fonds mondial	RR et RSR	Total
<b>1. Gestion de l'information</b>	<b>2 882 170</b>	<b>583 200</b>	<b>50 000</b>	<b>3 515 370</b>
1.1 Information sanitaire	2 025 000	170 700	50 000	2 245 700
1.2 Publications	533 000	-	-	533 000
1.3 Documentation	225 070	-	-	225 070
1.4 Gouvernance des données	99 100	412 500	-	511 600
1.5 Poids des maladies animales dans le monde (GBADs)	-	-	-	-
<b>2. Elaboration et application de normes</b>	<b>2 907 310</b>	<b>1 824 700</b>	<b>2 000</b>	<b>4 734 010</b>
2.1 Normes et Science	1 150 610	478 300	2 000	1 630 910
2.2 commissions spécialisées, Groupes	550 000	16 000	-	566 000
2.3 Statuts	1 002 000	5 000	-	1 007 000
2.4 Observatoire	204 700	1 325 400	-	1 530 100
<b>3. Renforcement des capacités</b>	<b>195 750</b>	<b>1 602 300</b>	<b>624 500</b>	<b>2 422 550</b>
3.1 Processus PVS (développement des capacités des effectifs inclus)	183 750	1 122 600	604 500	1 910 850
3.2 Partenariats public-privé	-	218 200	20 000	238 200
3.3 Plateforme de formation des Services vétérinaires	12 000	261 500	-	273 500
<b>4. Initiatives globales</b>	<b>1 092 500</b>	<b>7 349 600</b>	<b>6 380 500</b>	<b>14 822 600</b>
4.1 Une seule santé	618 600	6 341 000	2 636 000	9 595 600
4.2 Maladies animales transfrontières (GF-TADS)	165 500	434 600	3 123 000	3 723 100
4.3 Bien-être animal	152 500	-	389 500	542 000
4.4 Animaux aquatiques	96 200	89 800	-	186 000
4.5 Urgence et résilience	59 700	484 200	232 000	775 900
<b>5. Collaboration internationale</b>	<b>700</b>	<b>416 300</b>	<b>211 000</b>	<b>628 000</b>
5.1 Réseaux scientifiques	700	144 900	16 000	161 600
5.2 Autres réseaux	-	-	4 000	4 000
5.3 Partenariats techniques	-	271 400	191 000	462 400
<b>6. Gouvernance institutionnelle</b>	<b>4 396 020</b>	<b>1 085 400</b>	<b>120 500</b>	<b>5 601 920</b>
6.1 Assemblée mondiale des Délégués	1 360 000	10 000	57 000	1 427 000
6.2 Conseil	120 000	-	-	120 000
6.3 Commissions régionales	120 000	-	63 500	183 500
6.4 Direction de l'OIE	2 796 020	1 075 400	-	3 871 420
<b>7. Administration générale</b>	<b>6 815 150</b>	<b>583 300</b>	<b>841 000</b>	<b>8 239 450</b>
7.1 Frais de gestion financière et administrative	900 000	30 500	565 000	1 495 500
7.2 Frais généraux bâtiments	10 000	-	2 000	12 000
7.3 Frais généraux informatiques	1 144 000	96 800	31 000	1 271 800
7.4 Frais de communication	582 200	62 500	230 000	874 700
7.5 Frais de personnel et gestion des ressources humaines	4 178 950	393 500	13 000	4 585 450
<b>8. Représentations régionales et sous-régionales</b>	<b>2 080 500</b>	<b>-</b>	<b>2 077 000</b>	<b>4 157 500</b>
8.1 Part des Contributions statutaires	1 389 600	-	-	1 389 600
8.2 Contribution vers les RR/RSR	300 000	-	-	300 000
8.3 Actions régionales	390 900	-	2 077 000	2 467 900
<b>9. Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-</b>	<b>35 000</b>	<b>1 535 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 870 100</b>	<b>13 444 800</b>	<b>10 341 500</b>	<b>45 656 400</b>

Tableau 5. Programme de travail prévu au Budget 2026 par chapitre budgétaire

## Annexe 2 : Indicateurs de suivi du programme de travail prévu au Budget pour 2026 par chapitre budgétaire

Tableau 6. Gestion de l'information

N°	Indicateur de suivi	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de notifications immédiates, de rapports de suivi et semestriels publiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Notifications immédiates : 400</li> <li>– Suivi : 2 000</li> <li>– Semestriel : 800</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Tableaux de bord internes basés sur WAHIS</li> </ul>	<p><b>Indicateur d'efficacité</b></p> <p>Les efforts visant à optimiser le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS), associés au soutien et à l'engagement actifs des Points focaux nationaux responsables de la notification des maladies, devraient permettre de rationaliser le processus de déclaration pour les Membres. L'indicateur sert à suivre l'efficacité de ces efforts d'optimisation et le niveau d'interaction avec les Membres afin de faciliter la notification exhaustive et en temps utile des maladies.</p>
2	Pourcentage de demandes de services présents au catalogue et relatifs à l'utilisation de WAHIS réalisés en respectant les indicateurs clés de performance (ICP) internes validés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 80 % correspondant à 84 demandes liées au service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service d'assistance WAHIS</li> <li>– Rapports mensuels sur les indicateurs clés de performance</li> </ul>	<p><b>Indicateur de satisfaction utilisateur</b></p> <p>L'OMSA propose à ses Membres un catalogue de services complet et a développé des indicateurs clés de performance (ICP) relatifs à ces services pour garantir une expérience utilisateur positive de WAHIS. La réalisation des services présents au catalogue en respectant les indicateurs clés de performance (ICP) internes validés, indique la capacité de l'organisation à fournir des services rapidement et efficacement conformément aux normes de performance prédéfinies. Il reflète la réactivité et la performance de WAHIS pour répondre aux besoins et attentes des utilisateurs. Globalement, cet indicateur livre de précieux enseignements sur l'efficacité opérationnelle et les capacités de prestation de services de l'OMSA et de la plateforme WAHIS, contribuant ainsi à son perfectionnement continu et à l'amélioration de la satisfaction et de l'expérience utilisateur.</p>
3	Nombre et pourcentage de demandes d'assistance achevées dans le cadre des indicateurs clés de performance (ICP) internes validés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 80 % égal à 1 073 demandes d'assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service d'assistance WAHIS</li> <li>– Rapports mensuels sur les indicateurs clés de performance</li> </ul>	<p><b>Indicateur d'efficacité</b></p> <p>L'indicateur mesure le nombre absolu de demandes d'assistance résolues avec succès dans le cadre des indicateurs clés de performance prédéfinis, fournissant une mesure qualitative de la capacité de l'OMSA à résoudre les questions d'assistance en temps utile. Le pourcentage de demandes d'assistance achevées dans le cadre des indicateurs clés de performance (ICP) internes validés calcule la proportion de demandes d'assistance résolues dans le cadre des indicateurs clés de performance validés par rapport au nombre total de demandes d'assistance reçues. Ce pourcentage offre un aperçu de l'efficacité du système d'assistance et de la capacité de l'OMSA à respecter ses engagements en matière de qualité de service vis-à-vis des parties prenantes. Ces indicateurs prennent également en compte l'avis des utilisateurs de WAHIS sur les évolutions apportées à la plateforme.</p>
4	Nombre d'articles scientifiques publiés/développés par l'OMSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 40 articles scientifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Portail documentaire de l'OMSA</li> <li>– Moteur de recherches Google</li> </ul>	<p><b>Indicateur de productivité</b></p> <p>L'indicateur mesure le nombre d'articles scientifiques rédigés, co-écrits ou développés par le personnel, les experts ou les collaborateurs de l'OMSA, publiés au cours d'une année. Cet indicateur donne un aperçu du travail, des découvertes ou des contributions de l'Organisation à la connaissance dans le domaine de la santé animale et se rapporte au rôle de l'OMSA qui est de contribuer à faire progresser les connaissances, à diffuser les découvertes et à partager l'expertise pour soutenir ses Membres.</p>
5	Nombre de systèmes de suivi analysant et surveillant le lectorat ainsi que l'identification des principaux sujets de recherche dans la communauté de recherche en santé animale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 système de suivi complet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport d'activité annuel de l'OMSA</li> <li>– Articles développés en fonction des intérêts</li> </ul>	<p><b>Indicateur d'efficacité</b></p> <p>L'indicateur évalue la capacité de l'OMSA à rechercher et à mettre en œuvre des systèmes métriques efficaces pour surveiller les données de lectorat et identifier les sujets de recherche clés au sein de la communauté de la santé animale. Globalement, cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation à tirer parti des approches fondées sur les données pour surveiller les activités, identifier les lacunes dans les connaissances et soutenir l'approfondissement des connaissances scientifiques dans le domaine de la santé animale.</p>
6	Nombre d'ensembles de données référencés dans le catalogue de données de l'OMSA disponibles pour les Membres et partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 10 ensembles de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Catalogue de données de l'OMSA</li> </ul>	<p><b>Indicateur de disponibilité et d'accessibilité</b></p> <p>L'OMSA développe un catalogue de données dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion des données. Les ensembles de données de l'OMSA seront progressivement référencés dans ce catalogue de données. Les objectifs évolueront nécessairement au fil des ans. L'indicateur mesure la quantité d'ensembles de données répertoriés et disponibles dans le catalogue de données de l'OMSA. Cet indicateur évalue l'étendue des efforts d'accessibilité et de diffusion des données déployés par l'OMSA pour fournir des informations à ses Membres et partenaires. En suivant le nombre d'ensembles de données référencés dans le catalogue, l'OMSA peut évaluer l'exhaustivité de ses efforts de collecte de données et l'étendue des informations disponibles pour ses parties prenantes. Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA en faveur de la transparence, du partage de données et de la collaboration aux efforts mondiaux pour améliorer la santé et le bien-être des animaux.</p>
7	Nombre de rapports de situation sur les maladies animales publiés au cours de l'année.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 44 rapports de situation sur les maladies animales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Site web de l'OMSA</li> </ul>	<p><b>Indicateur de productivité</b></p> <p>Cet indicateur quantifie la fréquence des rapports publiés tout au long de l'année, fournissant des mises à jour et des analyses sur la situation des maladies animales. L'OMSA a pour objectif de publier des rapports de situation de la santé animale toutes les trois semaines pour la peste porcine africaine ou l'influenza aviaire hautement pathogène, au moins tous les deux mois pour les maladies de la faune sauvage et tous les trimestres pour les maladies des animaux aquatiques. Ces rapports sont des outils essentiels pour surveiller et gérer les foyers de maladies, informer les Membres et les parties prenantes et orienter la prise de décisions. En suivant le nombre de rapports publiés, les Membres peuvent évaluer la réactivité de l'OMSA face aux menaces de maladies émergentes, l'exhaustivité de ses informations de surveillance et sa transparence dans le partage d'informations. De plus, l'indicateur reflète la capacité de l'OMSA à collecter des données, analyser les tendances et communiquer les résultats, donnant ainsi un aperçu de ses efforts pour surveiller et répondre aux foyers de maladies animales.</p>

8	Pourcentage d'enquêtes menées par l'OMSA auprès des Délégués et/ou des Points focaux pour lesquelles les Membres reçoivent un retour.	- 75 %	- Portail des Délégués	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur mesure la part des enquêtes pour lesquelles l'OMSA fournit un retour aux Membres. L'OMSA mène des enquêtes pour recueillir les contributions des Délégués/Points focaux représentant les Membres. Les retours incluent généralement les résultats de l'enquête, l'analyse et les actions planifiées. Cela reflète la transparence de l'OMSA et son engagement auprès des parties prenantes afin d'aider ses Membres dans leur prise de décision. L'indicateur évalue l'efficacité de l'OMSA dans la communication des résultats d'enquêtes et l'implication des Membres dans des activités pertinentes.
---	---	--------	------------------------	--

**Tableau 7. Élaboration et application de normes**

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de projets de normes nouvelles ou révisées pour les normes internationales de l'OMSA, diffusées pour consultation aux Membres	- 50 normes	- Nouvelles normes dans les Codes ou Manuels	<b>Indicateur de productivité</b> L'indicateur évalue la quantité de projets de normes nouvellement élaborés ou mis à jour dans le cadre des normes internationales de l'OMSA et distribués aux Membres pour consultation. La diffusion des projets de normes auprès des Membres pour consultation permet de prendre en compte leurs contributions, commentaires et suggestions avant la finalisation des normes. Ce processus de consultation garantit que les normes sont complètes et pertinentes eu égard à la diversité des besoins et perspectives des Membres de l'OMSA. L'indicateur sert à mesurer l'engagement de l'OMSA à collaborer avec les parties prenantes, la transparence et l'inclusion dans l'élaboration et la révision des normes internationales pour la santé et le bien-être des animaux. Il mesure aussi les efforts de l'Organisation pour maintenir un haut niveau de qualité et de pertinence en matière de cadres réglementaires.
2	Nombre de personnes formées à la mise en œuvre des normes de l'OMSA et aux réglementations du commerce international par genre et région	- 90 représentants des Services vétérinaires nationaux	- Formulaire d'inscription aux formations	<b>Indicateur de formation</b> Les formations en matière d'élaboration de normes et de leur mise en œuvre amélioreront les capacités des Membres à appliquer de façon plus effective et plus efficace les normes de l'OMSA, ce qui garantira la sécurité sanitaire du commerce international d'animaux et des produits d'origine animale. La formation sur les normes internationales de l'OMSA et les réglementations du commerce international offre aux individus les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer le respect des normes internationales, améliorer la qualité et la sécurité des produits d'origine animale et faciliter le commerce. En suivant le nombre de personnes formées par genre et par région, l'OMSA peut évaluer l'efficacité de ses efforts de renforcement des capacités et déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de progresser ou d'investir davantage.
3	Nombre de dossiers recommandés pour reconnaissance officielle/validation du programme officiel de contrôle par l'OMSA.	- 30 dossiers	- Rapport de la réunion de la Commission scientifique de l'OMSA de février	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur quantifie le nombre de dossiers recommandés par l'OMSA pour la reconnaissance officielle ou la validation des programmes de contrôle par l'Assemblée mondiale. L'indicateur reflète le processus d'évaluation et de validation de l'OMSA, et indique l'approbation des programmes qui répondent aux normes, aux critères et à la conformité de l'Organisation. L'examen du nombre de dossiers recommandés pour reconnaissance ou approbation, permet à l'OMSA de surveiller la mise en œuvre des mesures de contrôle de qualité entreprises par les Membres en matière de contrôle et de gestion des maladies animales et leur contribution aux efforts mondiaux de prévention et de contrôle des maladies. Plus largement, il souligne le rôle de l'OMSA dans la promotion et l'approbation de programmes de contrôle efficaces, en favorisant la collaboration entre les membres et en garantissant la mise en œuvre de mesures de santé animale solides dans le monde entier.
4	Nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées pour le maintien de la reconnaissance officielle/la validation du programme officiel de contrôle par l'OMSA	- 380 reconfirmations	- Rapport de la Commission scientifique - Rapport de la Session générale	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur mesure le nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées pour le maintien de la reconnaissance officielle ou pour la validation de programmes de contrôle et le travail entrepris par l'OMSA pour examiner ces reconfirmations annuelles. L'indicateur reflète également le niveau de participation et l'engagement des Membres dans le maintien et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de leurs programmes de contrôle des maladies. Le suivi du nombre de reconfirmations annuelles soumises et révisées permet à l'OMSA de surveiller en continu la conformité des programmes reconnus ou validés, résoudre les problèmes ou carences qui pourraient se manifester et promouvoir l'amélioration continue des efforts.
5	Nombre d'auto-déclarations publiées sur le site de l'OMSA.	- 30 auto-déclarations	- Site web de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre d'auto-déclarations publiées sur le site web de l'OMSA suite à l'examen et à l'évaluation technique de l'OMSA relatives au respect des standards de l'OMSA. La publication d'auto-déclarations sur le site web de l'OMSA sert à améliorer la transparence, la responsabilité et l'engagement des parties prenantes en fournissant des informations accessibles au public. L'indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour promouvoir le respect des normes internationales, favoriser la confiance et la collaboration entre les Membres.
6	Nombre d'études thématiques/rapports de suivi de l'Observatoire publiés	- 2 rapports	- Site web de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre d'études thématiques ou de rapports de suivi publiés par l'Observatoire de l'OMSA. Les études thématiques font référence à des analyses ou enquêtes approfondies menées par l'Observatoire sur des sujets spécifiques relatifs au mandat, aux objectifs ou aux domaines d'intérêt de l'Organisation. Les rapports de suivi englobent des évaluations périodiques ou des mises à jour sur les indicateurs clés, les tendances ou les développements pertinents en ce qui concerne les domaines cibles de l'Organisation. L'indicateur reflète globalement les efforts de l'Observatoire pour apporter des connaissances, fournir des données factuelles et contribuer à l'élaboration de recommandations pour l'OMSA et ses Membres afin d'améliorer le respect des normes internationales de l'OMSA.
7	Nombre de recommandations de l'Observatoire mises en œuvre par l'OMSA	- 80 %	- Tableau de suivi des recommandations de l'Observatoire	<b>Indicateur d'efficacité</b> L'Observatoire de l'OMSA formule périodiquement des recommandations basées sur ses analyses et ses activités de suivi. Ces recommandations visent à améliorer les normes, les politiques, les programmes ou les initiatives de renforcement des capacités de l'Organisation en conformité avec son mandat.



(terminées et en cours de finalisation)			Cet indicateur mesure la proportion de recommandations formulées par l'Observatoire de l'OMSA et adressées à l'OMSA qui ont été mises en œuvre et sont soit achevées, soit en voie d'achèvement par l'Organisation. Le pourcentage de recommandations mises en œuvre donne un aperçu de l'efficacité et de la réactivité de l'Organisation dans la prise en compte des constatations et des suggestions de l'Observatoire. Il reflète l'engagement de l'Organisation à tirer parti des données factuelles pour continuer à améliorer et à renforcer son impact dans le domaine de la santé animale. Cet indicateur constitue de fait une mesure clé quant à la capacité de l'organisation à traduire la recherche et l'analyse en actions tangibles qui contribuent à l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs.
---	--	--	---

**Tableau 8. Renforcement des capacités**

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de Membres ayant bénéficié d'une activité PVS (nationale, sous-régionale, régionale)	- 50 Membres de l'OMSA	- Système d'information sur le processus PVS	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les Membres de l'OMSA bénéficient des activités menées dans le cadre du Processus PVS à différents niveaux : national (orientation, évaluation, planification stratégique et prise en charge ciblée) et sous-régional et régional (ateliers nationaux de liaison). Il reflète la portée et l'impact du Processus PVS dans l'amélioration de l'efficacité, du bon fonctionnement et de la solidité des Services vétérinaires dans le monde entier ainsi que l'intérêt des Membres pour le programme.
2	Nombre de recommandations/forces/faiblesses PVS traitées dans le système d'information sur le processus PVS pour analyse qualitative	- 400 recommandations	- Système d'information sur le Processus PVS	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur mesure la quantité de recommandations, de forces et de faiblesses identifiées grâce aux évaluations PVS et traitées par la suite dans le système d'information sur le processus PVS pour analyse qualitative. Le système d'information sur le processus PVS servira de référentiel et d'outil analytique pour gérer et analyser les données collectées lors des évaluations PVS et facilitera le stockage, la recherche, l'analyse et la communication des conclusions, recommandations des missions PVS et d'informations s'y rapportant. En suivant cet indicateur, l'OMSA, ses Membres et partenaires peuvent évaluer la profondeur, l'étendue et la qualité de l'analyse menée sur les résultats de l'évaluation PVS, identifier les tendances ou thèmes communs et accorder un degré de priorité aux actions pour des défis spécifiques ou tirer parti des atouts actuels des Services vétérinaires.
3	Nombre de visiteurs uniques du système d'information sur le Processus PVS	- 700 visiteurs par an	- Système d'information sur le Processus PVS	<b>Indicateur d'efficience</b> Cet indicateur mesure le nombre d'individus distincts ou d'entités qui accèdent au système d'information sur le Processus PVS au cours d'une période donnée. Visiteurs uniques correspond au nombre de personnes ou entités qui accèdent au système d'information sur le Processus PVS durant une période déterminée, quelle que soit la fréquence ou la durée de leurs visites. Chaque visiteur est comptabilisé une seule fois, quel que soit le nombre de fois où il accède au système au cours de la période spécifiée. Cet indicateur donne un aperçu du niveau d'intérêt, d'interactions et d'utilisation du système d'information sur le Processus PVS parmi les parties prenantes, notamment les Autorités vétérinaires, les responsables politiques, les chercheurs et autres parties impliquées dans la santé animale et les Services vétérinaires. Au fil du temps, cet indicateur permet à l'OMSA et aux autres parties prenantes d'évaluer l'efficacité du Système d'information sur le Processus PVS dans la diffusion de l'information, l'échange de connaissances et dans le soutien aux efforts de renforcement des capacités des Services vétérinaires du monde entier. Il permet également d'identifier les possibilités de faciliter l'utilisation et d'améliorer les fonctionnalités et le contenu de la plateforme afin de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs.
4	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un atelier de renforcement des capacités des effectifs, par région et genre	- 600 personnes	- Système d'information sur le Processus PVS - Listes des participants	<b>Indicateur de formation</b> Cet indicateur quantifie le nombre total de personnes qui participent à un atelier de renforcement des capacités des effectifs de l'OMSA, classées par région et par genre. En collectant des données sur le nombre de participants aux ateliers par région et par genre, l'OMSA peut évaluer la portée, l'impact et l'inclusion de ses initiatives de renforcement des capacités des personnels. Cela aidera à identifier les zones géographiques avec des taux de participation élevés ou faibles et à comprendre les disparités de participation entre les genres. Cet indicateur constitue un outil précieux pour suivre et évaluer les résultats des efforts de renforcement des capacités du personnel, expliquer la planification stratégique et faciliter la prise de décision fondée sur des données factuelles dans le domaine de la santé animale et des secteurs connexes.
5	Nombre d'outils méthodologiques et analytiques développés pour soutenir le renforcement des capacités des effectifs	- 4 outils	- Rapport d'activité annuel de l'OMSA - Communication aux Membres - Présentations	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre total d'outils, de ressources ou de matériels que l'OMSA a développé pour innover son programme de renforcement des capacités du personnel afin de renforcer la capacité des Membres à mettre en place la main d'œuvre adéquate. En quantifiant le nombre d'outils méthodologiques et analytiques développés pour soutenir le renforcement des capacités du personnel, l'OMSA peut évaluer l'étendue et la profondeur des ressources disponibles pour soutenir les efforts de renforcement des capacités et aide à évaluer si les outils disponibles pour répondre aux besoins et priorités en matière de renforcement des capacités de la main-d'œuvre sont adaptés et pertinents.
6	Nombre d'e-Modules présents sur le Portail de formation de l'OMSA	- 10 e-Modules	- Portail de formation de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre total de modules digitaux (e-Modules) disponibles sur le Portail de formation de l'OMSA. Ce portail sert de plate-forme en ligne fournissant l'accès à des ressources pédagogiques, du matériel de formation et des possibilités d'apprentissage. Le système de connaissances de l'OMSA (normes, cadres, stratégies) se compose de seize blocs de compétences. En quantifiant le nombre d'e-Modules présents sur le portail, l'OMSA et ses Membres peuvent évaluer l'étendue et la profondeur des ressources de formation disponibles et les possibilités d'apprentissage. Cela permettra également d'évaluer l'exhaustivité de l'offre de formation, d'identifier les lacunes dans la couverture des contenus et de répondre aux besoins de formation spécifiques du public cible.



				L'indicateur reflète les efforts permanents de l'OMSA pour développer et diffuser du matériel pédagogique de haute qualité pour soutenir les efforts en matière de renforcement des capacités et souligne son engagement à améliorer le développement professionnel, à favoriser l'échange de connaissances et à promouvoir les meilleures pratiques.
7	Nombre de participants 1) formation en ligne 2) formation en présentiel	- 1 000	- Portail de formation de l'OMSA	<b>Indicateur d'efficacité</b> L'indicateur mesure la capacité de l'OMSA à attirer et à inscrire des participants désireux de renforcer leurs capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des normes, stratégies et cadres de l'OMSA en quantifiant le nombre total d'individus qui ont participé à des sessions de formation via le portail au cours d'une période donnée. En suivant le nombre de stagiaires l'OMSA peut évaluer l'utilisation des opportunités de formation, l'adéquation des formats et identifier les préférences des inscrits. Il aide à adapter les programmes de formation pour répondre aux divers besoins d'apprentissage, préférences et contraintes du public cible.
8	Nombre d'outils développés pour mettre en œuvre des PPP	- 3	- Rapport d'activité annuel de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur mesure la capacité de l'OMSA à développer des outils aidant les Membres dans la mise en œuvre de stratégies des Partenariats public-privé (PPP) au niveau national, ainsi qu'à mesurer l'impact des PPP.

**Tableau 9. Initiatives globales**

N°	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre d'événements de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) avec la participation active de l'OMSA.	- 5 événements	- Déclarations - Communiqués de presse	<b>Indicateur de visibilité et d'influence</b> Cet indicateur quantifie les événements de haut niveau concernant la résistance aux antimicrobiens (RAM) avec la participation active de l'OMSA. L'OMSA s'implique activement en participant, en contribuant ou en jouant un rôle moteur dans la planification, l'organisation et la réalisation d'événements. Cela inclut des fonctions telles qu'orateurs de référence, membres de jurys ou animateurs, ainsi que la contribution aux ordres du jour et aux débats d'orientation. Le suivi de ces événements reflète l'influence de l'OMSA dans l'élaboration de stratégies mondiales contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).
2	Nombre de supports de communication, éducatifs, techniques et matériel de promotion sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) publiés par l'OMSA	- 10 produits	- Site web de l'OMSA	<b>Indicateur de visibilité</b> Cet indicateur mesure le nombre total de supports produits et diffusés par l'OMSA. Ces documents répondent à différents objectifs, tels que la diffusion d'informations, la fourniture de ressources pédagogiques, le soutien en terme d'orientations techniques et la défense de causes ou d'initiatives spécifiques. L'indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour encourager les changements de comportement des parties prenantes (c.-à-d. vétérinaires, professionnels de la santé des animaux aquatiques, agriculteurs, producteurs, industriels, citoyens).
3	Nombre de Membres de l'OMSA notifiant via ANIMUSE, des systèmes de surveillance VSAFE-pilot et TRACCS	- 170 Membres pour ANIMUSE - 60 Membres pour VSAFE-pilot - 170 Membres (TrACCS)	- Ensemble de données nettoyées ANIMUSE - Ensemble de données V-SAFE - Ensemble de données TrACSS	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur mesure le nombre total de membres de l'OMSA participant activement et communiquant des données via les trois systèmes suivants : - ANIMUSE : Base de données interactive et automatisée de l'OMSA permettant aux pays de notifier, d'accéder, d'analyser et de communiquer aux différentes parties prenantes des données sur les antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. - VSAFE-pilot est le système d'alerte mondial de l'OMSA pour les produits vétérinaires non conformes et falsifiés, permettant aux Membres de renforcer leurs connaissances et de s'engager dans des actions visant à réduire/éliminer la présence de ces produits. - TRACCS est un système quadripartite permettant de suivre les progrès des pays dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) ; chaque année, les pays participent à une enquête d'auto-évaluation sur la RAM (TrACSS). L'indicateur reflète le niveau d'implication et de participation des Membres de l'OMSA dans ces systèmes, qui contribuent de manière déterminante à l'information et au suivi de la réponse nationale à la RAM.
4	Nombre de personnes formées aux normes et outils de la RAM de l'OMSA (virtuels ou présentiels) par région et par genre	- 150 personnes	- Listes des participants	<b>Indicateur de formation</b> L'indicateur mesure le nombre total de personnes qui ont reçu une formation sur les normes et outils de la RAM développés par l'OMSA, classés par région géographique et par genre. Cet indicateur sert à mesurer les efforts de renforcement des capacités entrepris par l'OMSA pour lutter contre la RAM et pour promouvoir les meilleures pratiques. Le nombre de personnes formées aux normes et outils de la RAM de l'OMSA, ventilés par région et par genre, permet aux parties prenantes d'évaluer la portée, l'efficacité et l'inclusion des initiatives de formation. En outre, cet indicateur permet d'identifier les lacunes dans la couverture de formation et d'adapter les futurs programmes de formation pour répondre aux besoins et priorités spécifiques dans différentes régions et au sein des groupes démographiques spécifiques.
5	Nombre de réunions organisées par les Comités directeurs et les organes consultatifs mondiaux et régionaux centrées sur les stratégies de lutte contre les maladies animales transfrontalières	- 1 Comité directeur mondial - 3 Comité directeur régional - 30 maladies animales transfrontalières	- Programme de la réunion - Lettres d'invitation - Rapports de réunion	<b>Indicateur de collaboration et de coordination</b> L'indicateur reflète le niveau d'implication, de collaboration et de coordination entre les parties prenantes qui participent à la lutte contre les maladies animales transfrontalières aux niveaux mondial et régional. Le nombre de réunions tenues par les Comités directeurs et les organes consultatifs centrés sur les stratégies spécifiques aux maladies animales transfrontalières permet aux parties prenantes d'évaluer pleinement la planification stratégique, l'élaboration des politiques et les processus décisionnels visant à lutter contre ces maladies. En outre, l'indicateur met l'accent sur l'importance des approches multisectorielles et multipartites dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières, car ces maladies nécessitent une coordination des efforts, quelques soient les disciplines, les secteurs et les pays impliqués. Les réunions des Comités directeurs et des organes consultatifs offrent des plateformes pour le partage des connaissances, l'échange des meilleures pratiques et la coordination des actions afin d'améliorer la préparation, la réponse et les mesures de contrôle des maladies animales transfrontalières aux niveaux mondial et régional.
6	Nombre de stratégies destinées aux maladies animales transfrontalières	- 5 développées ou mises à jour	- Documents de stratégie	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur offre un aperçu du suivi et de l'évaluation du contrôle des maladies animales transfrontalières à l'échelle mondiale et régionale. Il suit l'élaboration ou la mise à jour des stratégies, permettant aux parties prenantes d'évaluer les efforts déployés pour renforcer les mesures de prévention,

	(tant au niveau mondial que sur le plan régional) élaborées et/ou mises à jour			de contrôle et de réponse. Il reflète l'engagement de l'OMSA pour participer, aux côtés d'autres organisations internationales, gouvernements et parties prenantes, à la gestion et au contrôle des maladies animales transfrontalières. Ces stratégies améliorent la coordination, l'allocation des ressources et le renforcement des capacités pour lutter contre les maladies animales transfrontalières et atténuer leurs impacts socio-économiques.
7	Nombre de réseaux et de groupes techniques liés aux maladies animales coordonnés par l'OMSA	– 30 réseaux coordonnés	– Comptes-rendus du groupe de coordination	<b>Indicateur de collaboration et de coordination</b> Cet indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour promouvoir la collaboration, le partage des connaissances et la coopération technique entre les Membres et les parties prenantes dans le secteur de la santé animale à l'échelle mondiale. En coordonnant les réseaux et les groupes techniques, l'OMSA améliore leur synergie, leur bon fonctionnement et leur efficacité pour faire face aux défis d'envergure. Il met en évidence le leadership de l'OMSA en matière de gouvernance zoonotique en réunissant des experts pour développer des approches et des recommandations consensuelles. Ces plateformes facilitent l'échange des meilleures pratiques, font progresser les connaissances scientifiques et soutiennent le renforcement des capacités à l'échelle mondiale.
8	Nombre de réunions de coordination et techniques « Une seule santé » organisées par l'OMSA et la Quadripartite	– 25 réunions	– Programme de la réunion – Lettres d'invitation – Rapports de réunion	<b>Indicateur de collaboration et de coordination</b> Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA et de la Quadripartite à promouvoir une approche coordonnée et multisectorielle pour aborder les menaces mondiales en matière de sécurité sanitaire. En organisant des réunions de coordination et techniques, la Quadripartite facilite, pour les Membres, l'échange d'informations et la collaboration, et oriente les efforts de renforcement des capacités, aidant ainsi les pays à mettre en œuvre les recommandations du Processus PVS et de l'Évaluation Externe Conjointe (EEC). Cela peut également inclure des réunions des organes de gouvernance (plateformes multipartites), du Secrétariat quadripartite et de « Tous unis contre la rage ».
9	Nombre de personnes formées dans le cadre d'ateliers nationaux/régionaux pour mettre en œuvre le Plan d'action conjoint « Une seule santé », par région et par genre	– 150 personnes formées	– Listes des participants	<b>Indicateur de formation</b> Cet indicateur fournit des informations utiles sur les efforts de renforcement des capacités et les activités de formation entreprises pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » ou de maladies zoonotiques spécifiques (rage, tuberculose zoonotique) aux niveaux national et régional. Le suivi du nombre de personnes formées dans les ateliers permet à l'OMSA d'évaluer l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités, d'identifier les améliorations possibles et de garantir un accès équitable aux possibilités de formation entre les régions et les groupes de genres.
10	Nombre d'indices de résultats pour les initiatives globales 1) développés 2) mis en œuvre	– 10 développés, 15 mis en œuvre	– Indices de suivi et d'évaluation	<b>Indicateur de responsabilité</b> L'indicateur suit l'élaboration et la mise en œuvre d'indices de résultats pour diverses stratégies, initiatives ou programmes au sein de l'OMSA. Le suivi du nombre d'indices de résultats développés et mis en œuvre aide l'OMSA à passer d'une gestion basée sur les activités à une gestion basée sur les résultats. Il garantit l'alignement entre les objectifs et les activités de l'Organisation, facilite le suivi et l'évaluation des progrès et soutient la responsabilité et la transparence dans l'obtention des résultats souhaités.
11	Nombre de produits conjoints (par exemple, directives, documents, stratégies, etc.), 1) développés, 2) mis en œuvre avec des partenaires internationaux.	– 6 (incluant : ASF, grippe aviaire, stratégies PPR)	– Directives, documents de recherche, documents politiques	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur mesure la capacité de l'OMSA à organiser des événements conjoints, des projets, des activités et des produits (par exemple, des directives, des documents, etc.) développés ou mis en œuvre avec nos partenaires internationaux, ainsi qu'à identifier les stratégies de l'OMSA qui sont en alignement avec le Cadre de santé de la faune et qui prennent donc en compte les problèmes de santé de la faune, par opposition à être centrées sur la santé des animaux domestiques.
12	Nombre d'activités menées par le réseau des centres collaborateurs de l'OMSA sur la faune en soutien au Cadre de santé de la faune de l'OMSA.	– 7	– Rapports annuels des Centres Collaborateurs – Rapport annuel du réseau des Centres Collaborateurs de la faune sauvage de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur surveille le nombre d'activités menées par le réseau des Centres Collaborateurs de l'OMSA sur la faune en soutien au Cadre de santé de la faune de l'OMSA, tel qu'établi dans leur plan de travail annuel.

**Tableau 10. Collaboration internationale**

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de réunions avec d'autres organisations internationales de normalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 (virtuel)</li> <li>- 5 (présentiel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réunion</li> </ul>	<p><b>Indicateur de collaboration et de coordination</b> Cet indicateur mesure le nombre de réunions organisées entre l'OMSA et d'autres organismes de normalisation internationaux, notamment le Comité SPS de l'OMC, l'OMD, l'IATA, le STDF, l'ISO, les Comités du Codex, le secteur privé et les ONG concernées. Ces réunions impliquent généralement des discussions, des collaborations et des échanges d'informations relatifs à l'établissement de normes, de lignes directrices ou de protocoles dans des domaines tels que la santé et le bien-être des animaux. En suivant la fréquence de ces réunions, l'OMSA peut évaluer son niveau d'engagement et de coopération avec d'autres parties prenantes clés de la communauté mondiale de normalisation.</p>
2	Stratégie de partenariat de l'OMSA et plan d'engagement pour les partenariats public-privé élaborés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1, 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents de stratégie</li> <li>- Protocoles d'accord et autres contrats</li> </ul>	<p><b>Indicateur de collaboration</b> L'indicateur fait référence au développement d'une stratégie de partenariat cadre pour l'OMSA. Cela prendra en compte tous les types de partenariat (institutionnels, techniques et financiers) et leur contribution stratégique pour l'OMSA et pour le partenaire. Sur la base de ce cadre, l'OMSA développera également une stratégie et un plan spécifiques pour favoriser les partenariats entre l'OMSA et les entités du secteur privé.</p>
3	Dispositions relatives au devoir de vigilance et processus de collaboration avec les entités publiques et privées en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réunion du COMEX</li> </ul>	<p><b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur mesure les progrès réalisés dans l'élaboration et l'exercice du processus et des dispositions relatives au devoir de vigilance pour les partenaires potentiels de l'OMSA. Cela inclura l'évaluation nécessaire pour mesurer le potentiel technique, la capacité et la stabilité financière du partenaire pour mener ses activités de manière efficace et efficiente. Ce processus aidera l'OMSA à gérer les risques, à créer des partenariats positifs et à garantir l'utilisation sûre de ressources financières.</p>

**Tableau 11. Gouvernance institutionnelle**

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de réunions des organes directeurs institutionnels convoquées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Session générale</li> <li>- 3 réunions du Conseil</li> <li>- 2 ou 3 conférences des Commissions régionales</li> <li>- 10 réunions des Groupes régionaux restreints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réunion</li> </ul>	<p><b>Indicateur de collaboration et de coordination</b> L'indicateur reflète le nombre de réunions institutionnelles organisées par l'OMSA conformément à ses Textes fondamentaux dans un délai déterminé. Ces réunions sont essentielles pour garantir la gouvernance et la prise de décision efficaces au sein de l'OMSA et afin d'obtenir une orientation stratégique et des perspectives régionales pour éclairer les activités de l'OMSA.</p>
2	Nombre de réunions d'un groupe sur la gouvernance spécifique à la révision des textes fondamentaux de l'OMSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réunion</li> </ul>	<p><b>Indicateur de développement organisationnel</b> L'indicateur reflète le nombre de sessions organisées pour réviser les textes fondateurs de l'Organisation. Cet indicateur mesure la fréquence des réunions tenues par le groupe de gouvernance dédié à la supervision du processus de révision. Le suivi de cet indicateur offre un aperçu des progrès et de l'intensité des efforts de révision ; les parties prenantes peuvent ainsi prendre la mesure de l'engagement des Membres et de l'OMSA en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité. Il rend plus facile le suivi du calendrier de révision, garantissant l'achèvement du processus dans les délais, ce qui s'avère essentiel pour maintenir le statut juridique, la crédibilité et l'efficacité opérationnelle de l'Organisation.</p>
3	Nombre de documents de plaidoyer rédigés et promus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 documents de plaidoyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication sur le site web de l'OMSA</li> <li>- Campagne d'emailing adressée aux membres et partenaires</li> </ul>	<p><b>Indicateur de visibilité</b> L'indicateur reflète le nombre de documents créés par l'OMSA dans le but de préconiser ou de promouvoir des politiques, des initiatives ou des positions spécifiques liées à la santé et au bien-être des animaux. Ces justificatifs de promotion peuvent prendre diverses formes, telles que des notes d'orientation, des notes de position, des lignes directrices, des rapports, des fiches d'information ou du contenu multimédia. Ils sont conçus pour transmettre la position de l'OMSA concernant des questions particulières, mettre en évidence les principaux défis ou les opportunités dans le domaine de la santé animale et promouvoir des actions ou des interventions visant à y répondre. Le suivi du nombre de justificatifs rédigés et promus par l'OMSA fournit un aperçu des activités de plaidoyer de l'Organisation, de ses priorités et de son engagement auprès des parties prenantes. Il permet d'évaluer l'étendue et la profondeur des efforts de plaidoyer de l'OMSA et leur impact sur l'élaboration des politiques, des pratiques et des attitudes envers la santé et le bien-être animal à l'échelle mondiale.</p>

Tableau 12. Administration générale

#	Indicateur de produits	Objectif annuel	Source de données	Description de l'indicateur
1	Nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés et utilisant l'outil comptable Sage	– 7 Représentations régionales ou sous-régionales	– Mémoires internes et procédures officielles normalisées de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés et habitués à l'utilisation de l'outil comptable Sage. Sage est une solution logicielle comptable. Cet indicateur reflète les efforts de l'OMSA pour améliorer l'efficacité, l'exactitude et la transparence des opérations financières au niveau régional.
2	Nombre de bureaux régionaux de l'OMSA utilisant Procure-to-Pay	– 4 Représentations régionales ou sous-régionales	– Mémoires internes et procédures officielles normalisées de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre de bureaux régionaux de l'OMSA équipés de l'outil de suivi du budget et des engagements de l'OMSA Procure-to-Pay (P2P). L'adoption de P2P dans les bureaux régionaux permet à l'OMSA d'évaluer la mise en œuvre des processus normalisés de budgétisation et d'engagement, y compris les achats. Depuis 2024, deux bureaux régionaux de l'OMSA utilisent le système P2P. L'élargissement de cet outil à d'autres bureaux dépend également de l'indicateur précédent, car ils doivent, d'une part, être préalablement équipés de Sage et, d'autre part, disposer des ressources humaines nécessaires.
3	Nombre de projets de passation des marchés initiés et gérés	– 60 procédures de passation de marchés initiées dans le respect des règles de l'OMSA et des meilleures pratiques	– Base de données sur les passations de marché de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur mesure le nombre total de projets de passation des marchés initiés et supervisés par l'OMSA. Un projet de passation des marchés désigne toute initiative visant à acquérir des biens, des services ou des travaux pour répondre aux besoins fonctionnels de l'Organisation. Ces projets impliquent généralement diverses étapes, notamment la planification, l'appel d'offres, l'évaluation des offres, la négociation de contrats et le suivi de la mise en œuvre. En suivant le nombre de projets initiés et gérés, l'OMSA peut évaluer aussi bien le niveau d'activité du service des Achats que l'efficacité de ses procédures de passation des marchés. Cet indicateur reflète l'engagement de l'OMSA en termes de procédures d'achats transparentes et efficaces pour l'accomplissement de sa mission et de ses opérations dans le respect des règles et réglementations en vigueur.
4	Nombre d'analyses de sécurité réalisées pour les missions et événements de l'OMSA	– 60 analyses de sécurité	– Rapports sur les analyses de sécurité – Politique de sécurité de l'OMSA	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur quantifie le nombre d'analyses de sécurité réalisées spécifiquement pour les missions et les événements de l'OMSA. Une analyse de sécurité implique l'évaluation des risques, des menaces et des vulnérabilités potentiels liés à la sûreté et à la sécurité du personnel, des experts, des actifs et des activités de l'OMSA dans le cadre de missions ou d'événements. L'objectif de ces analyses est d'identifier et d'atténuer les éventuels problèmes de sécurité, en garantissant la sécurité et le bien-être du personnel, des experts et des participants. En suivant le nombre d'analyses de sécurité effectuées, l'OMSA peut évaluer leur impact financier, les différentes options d'assurance et définir une politique permettant d'améliorer l'état de préparation en matière de sécurité des missions et des événements. Cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation à assurer la sûreté et la sécurité de ses activités et de son personnel dans n'importe quel contexte.
5	Pourcentage du taux de rotation du personnel de l'OMSA et Nombre de jours pour embaucher	– Système d'information RH	– Système d'information RH (SIRH)	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur comprend deux paramètres clés liés à la gestion des ressources humaines au sein de l'OMSA. Le premier, le taux de rotation des employés, quantifie le pourcentage d'employés qui quittent l'OMSA chaque année. Le deuxième indique le nombre moyen de jours nécessaires à l'OMSA pour pourvoir des postes vacants. En suivant cet indicateur combiné, l'OMSA peut évaluer l'efficacité de sa gestion des ressources humaines, identifier les domaines à améliorer et garantir que l'Organisation dispose de personnel qualifié et stable pour réaliser son plan de travail, son mandat et ses plans stratégiques.
6	Nombre de collaborateurs bénéficiant d'une possibilité de formation	– Programme de formation de l'OMSA	– SIRH	<b>Indicateur de formation</b> L'indicateur quantifie le nombre d'employés au sein de l'OMSA qui participent à des programmes de formation ou à des opportunités d'apprentissage proposés par l'Organisation. Le suivi du nombre d'employés bénéficiant d'une formation permet d'apprécier la capacité de l'Organisation à investir dans le perfectionnement des employés et le renforcement des capacités. Cet indicateur reflète, en outre, l'engagement de l'OMSA en faveur de la formation continue et le perfectionnement des compétences de son personnel, ce qui permet d'améliorer les performances professionnelles, la satisfaction des employés et l'efficacité de l'Organisation.
7	Pourcentage de plans d'actions développés et d'actions en cours pour maîtriser les risques prioritaires	– 100 %	– Rapports du comité de contrôle interne	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur mesure le pourcentage de plans d'actions ayant été élaborés et dont la mise en œuvre est en cours pour atténuer les risques prioritaires. En suivant le pourcentage de plans d'action comportant des actions en cours, l'OMSA peut évaluer ses progrès dans la gestion des risques prioritaires et l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques. Cet indicateur reflète l'engagement de l'Organisation envers une gestion proactive des risques et sa capacité à prendre des mesures opportunes et appropriées pour atténuer les éventuelles incidences négatives.
8	Nombre de recommandations mises en œuvre suite aux contrôles externes	– 80 recommandations	– Rapports du comité de contrôle interne	<b>Indicateur d'efficacité</b> Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre par l'OMSA. Le pourcentage de recommandations mises en œuvre indique la proportion de recommandations ayant été dûment traitées ou corrigées avec succès par l'OMSA. Il reflète la réactivité de l'Organisation face aux conclusions des contrôles et son engagement en faveur de l'amélioration continue et du respect des normes.



9	Délai de décaissement prévu pour le Fonds mondial	- Au-dessus de 1 et en dessous de 2,5	- Base de données de gestion financière	<b>Indicateur d'efficience</b> Cet indicateur donne un aperçu de la capacité de l'OMSA à gérer efficacement la charge de travail correspondant aux subventions du Fonds mondial. Il reflète également la qualité des ressources internes mobilisées dans le cadre de ces subventions. L'indicateur correspond au ratio entre les « sommes dues » et les « décaissements annuels ». Les premières représentent l'ensemble des fonds engagés auprès du Fonds mondial mais pas encore reçus, tandis que le décaissement annuel désigne les dépenses totales de l'ensemble des projets du Fonds mondial au cours d'une année. Ce paramètre aide à évaluer la capacité de l'Organisation à la gérer ses engagements financiers et à réaliser ses projets efficacement et dans les délais prévus.
10	Recettes reçues par an sur une moyenne de 3 ans	- 22 M €	- Base de données de gestion financière	<b>Indicateur de croissance</b> Cet indicateur désigne le revenu annuel moyen perçu sur une période de trois ans et fournit une représentation lissée du flux de revenus de l'Organisation au fil du temps, réduisant ainsi l'impact des fluctuations au cours d'une année donnée. Il offre un aperçu de la stabilité financière, de la durabilité et des tendances générales en matière de mobilisation des ressources de l'Organisation, ce qui contribue à éclairer la planification et la gestion financières futures.
11	Pourcentage des recettes reçues des 5 principaux partenaires financiers	- < 50 %	- Base de données de gestion financière	<b>Indicateur de dépendance</b> L'indicateur mesure la proportion du revenu total provenant des cinq principaux partenaires financiers. Il donne un aperçu de la dépendance de l'OMSA à l'égard d'un petit nombre de partenaires financiers clés pour son financement. Le suivi de cet indicateur permet à l'OMSA d'évaluer sa viabilité financière, d'identifier les risques potentiels associés à une dépendance excessive à l'égard de partenaires spécifiques et de diversifier stratégiquement ses sources de financement pour atténuer ces risques.
12	Pourcentage d'activités hautement prioritaires nécessitant la mobilisation de ressources dans l'exercice budgétaire annuel, financées sur une période de 12 mois	- 10 %	- Budget annuel	<b>Indicateur de réactivité</b> L'indicateur mesure le pourcentage d'activités de priorité 1 nécessitant une mobilisation de ressources et qui sont financés par la suite sur une période de 12 mois. Cet indicateur permet d'évaluer l'efficience et l'efficacité des efforts de mobilisation des ressources pour se procurer des fonds pour les activités prioritaires identifiées par l'Organisation. Il expose la concordance entre les activités prioritaires identifiées et l'allocation des ressources pour soutenir leur mise en œuvre dans un délai déterminé.
13	Nombre de partenaires financiers apportant des revenus pour une année spécifique, dont un certain nombre sont de nouveaux investisseurs	- 25 - 2	- Base de données de gestion financière	<b>Indicateur d'efficience</b> Cet indicateur mesure le nombre de partenaires financiers qui apportent des revenus à l'OMSA ainsi que le nombre de ces partenaires qui sont de nouveaux investisseurs. Le suivi de cet indicateur permet d'évaluer la capacité de l'OMSA à attirer de nouvelles sources de financement et à diversifier sa base de donateurs.
14	Nombre de visites sur les sites Web régionaux et mondiaux	- 400 000 visites	- Rapports d'analyse de communication	<b>Indicateur d'efficience</b> Cet indicateur fait référence au nombre de visites que tous les sites web de communication d'entreprise ont reçues au cours de l'année. Il reflète l'intérêt des différents publics cibles pour le contenu généré par l'OMSA qui explique clairement son mandat et sa pertinence.
15	Nombre d'articles publiés dans des médias de haut niveau	- 20	- Rapports d'analyse de communication	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur se réfère au nombre d'articles de presse sur l'OMSA publiés dans des médias de haut niveau. Le suivi de cet indicateur aide à évaluer la visibilité de la marque, sa portée, la perception du public et l'efficacité des efforts de relations publiques.
16	Nombre de publications sur les réseaux sociaux pour les comptes mondiaux et régionaux	- 3500	- Rapports d'analyse de communication	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur se réfère au nombre de publications créées par année sur tous les médias sociaux. Il illustre le temps et les efforts consacrés au développement de contenu de qualité et attractif explicitant le travail et le mandat de l'OMSA.
17	Nombre d'articles publiés sur les sites web mondiaux et régionaux	- 20	- Rapports d'analyse de communication	<b>Indicateur de productivité</b> Cet indicateur fait référence au nombre d'articles et d'histoires publiés sur les sites web de l'OIE durant une année. En suivant cette information, l'OMSA peut évaluer la priorité et la visibilité données à ses activités principales et aux sujets essentiels, y compris au niveau régional.
18	Audience atteinte grâce au Plan de communication de la Session Générale	- 10 millions	- Rapports d'analyse de communication	<b>Indicateur d'efficience</b> Cet indicateur reflète le nombre de personnes atteintes par les efforts de communication autour de la Session Générale. Il met en évidence l'efficacité du plan de communication et l'influence de l'OMSA et de la Session Générale sur les publics cibles pour générer de la pertinence sur les sujets de santé et de bien-être animal.